

Les aides à la rénovation énergétique pour réduire sa consommation d'énergie :

- **Les aides locales :** Selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles. [Découvrez-les ici pour le département de la Saône-et-Loire.](#)
- **MaPrimeRénov' :** en 2024, MaPrimeRénov' évolue ! Le dispositif se scinde en deux parcours :
 - Le parcours MaPrimeRénov' *Classique* concerne le remplacement des anciens systèmes de chauffage par des chauffages écologiques comme les pompes à chaleur. L'aide sera destinée uniquement aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes. Les travaux doivent être effectués par un artisan RGE (ici la [liste des artisans certifiés](#) dans la Saône-et-Loire).
 - Le parcours MaPrimeRénov' *Accompagné* concerne les logements classés D à F au DPE, qui effectuent une "rénovation d'ampleur", soit au moins 2 gestes d'isolation, pour un gain minimum de 2 classes énergétiques. Le bouquet de travaux peut également contenir des gestes de ventilation et/ou de chauffage. L'aide peut couvrir jusqu'à 90 % des frais de travaux, avec un plafond de 70 000 €, en exigeant l'accompagnement d'un Accompagnateur Rénov'.
- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE) ou prime énergie :** aides financières complémentaires à Ma Prime Renov, financées par les [fournisseurs d'électricité et de gaz](#).
- **L'Éco-prêt à taux zéro :** prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux d'isolation des structures et de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.
- **La TVA réduite à 5,5 % :** accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.

Les aides solaires :

- **La prime à l'autoconsommation photovoltaïque :** versée aux [installations solaires en autoconsommation](#) avec vente du surplus. Elle varie en fonction de la puissance installée :
 - Pour une installation ≤ 3 kWc : 370 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 9 kWc : 280 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 36 kWc : 200 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 100 kWc : 100 € / kWc
 - Au-delà de 100 kWc, l'installation n'est plus éligible à la prime
- **Le tarif de rachat du surplus :** varie en fonction de la puissance installée :
 - Pour une installation ≤ 3 kWc : 0,13 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 9 kWc : 0,13 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 36 kWc : 0,078 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 100 kWc : 0,078 € / kWc
 - Pour une installation > 100 et ≤ 500 kWc : 0,1208 €/kWh

Les chèques énergie :

- **Le chèque énergie :** entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre de personnes dans le logement. Versement automatique prévu entre le 21 avril et le 30 mai 2024.
- **L'indemnité carburant travailleur :** 100 € d'aide pour les 50% de travailleurs automobilisés les plus modestes, soit près de 4,3 millions de Français.